

PROGRAMME

OBJECTIFS

- Le bilan de compétences (BC) est une prestation dont le contenu est défini par le code du travail.
- Le bilan de compétences permet de faire un point sur vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations afin de vous aider à définir un projet professionnel cohérent et le cas échéant de valider un projet de formation.

(Code du travail : article L6313-1 ; L6313-4 ; R6313-4 à R6313-8 ; L6323-1 à L6323-9 ; D6323-6 à D6323-8)

CONFIDENTIALITE ET DEONTOLOGIE

- Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement éclairé du bénéficiaire.
- Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord du bénéficiaire.
- Les personnes chargées de réaliser les bilans sont soumises au secret professionnel (cf dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal).
- Le bilan sera réalisé dans un lieu garantissant la confidentialité des échanges

ETHIQUE ET POSTURE

- La consultante s'engage à garder une posture d'écoute, de neutralité, de respect et de bienveillance tout au long du bilan
- La consultante s'engage à accueillir sans jugement les informations données par le bénéficiaire

DUREE, ORGANISATION et MODALITES PEDAGOGIQUES

- Le bilan est de 24 heures maximum.
- Le bilan alterne des phases d'entretien avec la consultante et des phases de travail personnel.
- Les entretiens avec la consultante sont de 1 à 2 heures.
- Le bilan se déroule sur 2 à 3 mois.
- Des supports de réflexion, des questionnaires, des tests seront donnés au fur et à mesure au bénéficiaire afin de faciliter les phases de travail personnel.

DELAI D'ACCES

- Dans un premier temps, nous vous proposons un entretien téléphonique (gratuit) d'environ 45 mn, pour recueillir vos besoins, présenter le bilan de compétences en général et notre approche en particulier.

- Dans le cadre de la mobilisation du CPF pour le financement du bilan

Une fois votre demande validée et acceptée via votre CPF, il y a un délai de 11 jours ouvrés minimum avant le démarrage de votre bilan.

CONTENU et METHODE

Le bilan se déroule en 3 phases :

- ❖ Une phase préliminaire
- ❖ Une phase d'investigation
- ❖ Une phase de conclusion

La phase préliminaire permet de

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

La phase d'investigation permet de travailler sur

- **Les savoir-faire**

Travail sur le parcours professionnel, extra-professionnel et de formation

Travail sur les réalisations afin de définir ses compétences transférables et spécifiques

Définition de ses potentiels

- **La connaissance de soi**

Définition des qualités personnelles et axes d'amélioration que le bénéficiaire se reconnaît et que son entourage lui reconnaît (360°)

Passation et restitution de tests ou inventaires de personnalité comme le MBTI, les tests de central test, le test des drivers pour avoir une meilleure connaissance de soi, de sa façon d'interagir et de manager (optionnel)

Travail sur ses valeurs et ses aspirations

- **Définition et Validation du projet**

Formulation d'un ou plusieurs projets

Recherche documentaire sur ces projets via fiche Apec et Onisep, vidéo de présentation métier...

Revue d'offre sur les sites de recherches d'emploi et les réseaux sociaux afin de valider l'existence de la demande sur le marché de l'emploi

Si nécessaire enquête métier auprès des professionnels

Travail sur l'environnement de travail

Validation d'un projet réaliste et réalisable en accord avec ses valeurs et ses aspirations garantissant ainsi une pérennité du retour à l'emploi.

La phase de conclusion permet

- Elaboration d'une synthèse récapitulant le ou les projet(s), les compétences, les qualités, les points de vigilance au regard du projet
- Cette synthèse vous sera remise et commentée
- La synthèse permet également d'évaluer l'atteinte des objectifs
- Le bénéficiaire du bilan est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.
- Définition d'un plan d'action
- Programmation d'un point à 6 mois

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation en continue via des tests, des entretiens et des supports exploités à chaque RV pour le bénéficiaire
- Evaluation de l'atteinte des objectifs lors de l'élaboration de la synthèse
- Evaluation à chaud via un « questionnaire à chaud » pour le bénéficiaire
- Evaluation à 6 mois à la fin du bilan via un « questionnaire à froid » pour le bénéficiaire

FINANCEMENT

- **Votre bilan peut être financée par votre CPF (compte personnel formation).**

Vous pouvez trouver toutes notre offre sous le nom de SVCoaching

www.moncompteformation.fr

- **Si vous êtes salarié votre bilan peut être financé par votre employeur dans le cadre du « plan de développement des compétences de l'entreprise » ou dans le cadre d'un « congé de reclassement ».**

Dans ce cas le BC fait l'objet d'une convention tripartite signée par le salarié, l'employeur et l'organisme prestataire de bilan. La convention précise les objectifs, le contenu, les moyens, la durée et la période de réalisation, et les modalités de réalisation, les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ainsi que le prix et les modalités de règlement du bilan.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Nous avons une personne référente pour l'accueil du public en situation de handicap.

Dans le cas où un aménagement sera à prévoir, merci de nous contacter afin d'étudier avec vous, la meilleure solution à mettre en place.

RECLAMATION

Vous avez la possibilité d'adresser une réclamation par mail à sophie.voldman@svcoaching.fr

Nous nous engageons à y répondre sous 3 jours ouvrés.

MEDIATION

En cas de litige, vous pouvez contacter notre médiateur de consommation Le CMAP (Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) pour un règlement du litige à l'amiable

Contact

Emelie Lernäs

consommation@cmap.fr

01.44.95.11.40

CONTACT

Sophie Voldman

06.63.58.58.31

sophie.voldman@svcoaching.fr

TARIF

PARTICULIERS

- ❖ 2000€ pour 7 séances d'entretien individuel

Les prix sont exprimés en TTC

